Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 novembre 2026

Nous avons l'honneur de te convoquer en Assemblée Générale Ordinaire suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Centrale Lille Alumni qui se tiendront :

De 13h30 à 14h30

Dans les locaux de l'Ecole Centrale de Lille

A Cité scientifique, Villeneuve d'Ascq

La séance ne sera pas retransmise en visioconférence.

Conformément **à l'article 17 des présents statuts** de l'Association concernant la modification des statuts, *« Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration ou sur proposition du dixième des membres ayant voix délibérative à l'Assemblée Générale. Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale, lequel doit être envoyé à tous les membres au moins trente jours à l'avance.*
Le quart au moins des membres titulaires doit être présent ou représenté à cette Assemblée Générale. Si cette proportion n'est pas atteinte l'Assemblée peut se constituer immédiatement après la première séance, en Assemblée Générale extraordinaire, à la condition toutefois que la convocation indique cette éventualité et rappelle le texte intégral du présent article 17. L'Assemblée Générale extraordinaire ainsi constituée peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Dans tous les cas les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres. »

Partie 1 – Assemblée Générale Ordinaire :

1. Présentation du contexte
2. Questions diverses
3. Pouvoirs pour formalités

Partie 2 – Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Présentation du contexte
2. Questions diverses
3. Pouvoirs pour formalités

Nous t'accueillerons **à partir de 13h15** pour un café d'accueil.

Les documents concernant cette Assemblée Générale sont disponibles sur le site Internet de l'Association www.centraliens-lille.org dans l'onglet AG 2026 / AG - 28 novembre 2026 :

- Les statuts et règlement intérieur actuels
- La proposition de rédaction des nouveaux statuts et du règlement intérieur associé

Si tu souhaites recevoir une copie papier de ces documents, tu peux en faire la demande auprès du secrétaire de l'Association : secretaire@centraliens-lille.org

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 novembre 2026

Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 novembre 2026

Première résolution – Validation de la réforme des statuts de l'Association

L'Assemblée Générale conformément à l'article 17 des statuts procède à la validation de la nouvelle rédaction des statuts et du règlement intérieur associé.

Deuxième résolution – Pouvoir pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 novembre 2026

Première résolution – Validation de la réforme des statuts de l'Association

L'Assemblée Générale conformément à l'article 17 des statuts procède à la validation de la nouvelle rédaction des statuts et du règlement intérieur associé.

Deuxième résolution – Pouvoir pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Conformément à l'article 29 du Règlement Intérieur, toute proposition devant être soumise par un membre titulaire à l'Assemblée Générale doit être adressée par écrit au Président au moins vingt jours avant la date fixée pour cette Assemblée Générale.

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 novembre 2026

Merci de confirmer ta présence avant le mercredi 25 novembre 2026 :

- Soit par retour courrier dans l'enveloppe Libre Réponse avec le coupon ci-dessous
- Soit par inscription sur www.centraliens-lille.org > AG 2025 > AG – 28 novembre 2026

Inscription aux assemblées générales du 28 novembre 2026

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse mail : _____

Je serai présent(e) physiquement le jeudi 28 novembre 2026 :

❑ À l'Assemblée Générale Ordinaire suivie de l'Assemblée Générale Extraordinaire

À défaut d'assister personnellement à l'assemblée pour le vote des résolutions, les membres peuvent remettre un pouvoir à un autre membre ou adresser à l'Association un pouvoir sans indication de mandataire selon le formulaire ci-dessous conformément à l'article 8 des Statuts de l'Association.

« Chaque membre participant à l'Assemblée Générale peut recevoir un pouvoir de deux autres membres au plus, de la même catégorie, qui seraient empêchés. Les pouvoirs correspondants doivent être remis aux assesseurs avant les opérations de vote des résolutions. Ils ne sont pas transmissibles. Le Conseil d'Administration, en la personne de son Président, peut recevoir tout pouvoir émis soit en blanc soit au nom du Président ou du Conseil, sans limitation de nombre. Ceux-ci sont réputés être favorables aux résolutions présentées avec la convocation à l'Assemblée Générale et ont valeur d'abstention dans tous les autres cas. »

Les pouvoirs pour le vote des résolutions doivent être envoyés **avant le mercredi 25 novembre 2026**:

- Soit par retour courrier dans l'enveloppe Libre Réponse avec le coupon ci-dessous
- Soit par mail à l'adresse suivante secretaire@centraliens-lille.org

Pouvoir de représentation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire

(art. 8 des statuts de l'Association les Centraliens de Lille)

Je soussigné(e) Nom, Prénom : _____

en qualité de membre de l'association Centrale Lille Alumni, à jour de sa cotisation, donne pouvoir à :

afin de me représenter lors des assemblées générales du jeudi 28 novembre 2026 et

de voter en mon nom.

Fait à : _____ Le : _____

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir » :